



## Demande de passage en audience/regroupement familial

Par **saalem123**, le **22/12/2021** à **12:58**

Bonjour,

On a déposé un recours pour un refus de regroupement familial et depuis un an la préfecture n'a pas communiqué depuis sa dernière demande d'un complément de pièce.

Je voudrais savoir si je peux demander à mon avocat de faire une demande de passage à l'audience s'il vous plait ? Est ce que c'est quelque que se fait classiquement ?

Je vous remercie d'avance de votre retour.

Crdt,

Par **youris**, le **22/12/2021** à **16:14**

bonjour,

si votre demande de regroupement familial a été rejetée, c'est à vous qu'il appartient de faire un recours, d'abord gracieux puis contentieux.

voir ce lien :

[recours contre refus de regroupement familial/](#)

salutations